

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODARS

Nombre de Conseillers :

- en exercice	15
- afférents au Conseil Municipal	14
- qui ont pris part à la délibération	15
- pour : 13 Abstention : 0 Contre : 2	

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept juin

Le Conseil Municipal de la Commune d' ODARS dûment convoqué,
s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrice ARSEGUEL, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2018

Etaient présents : M. ARSEGUEL, Mme BERTHELOT, M. BRETHOUS, Mme COUJOU DELABIE,
MM LUVISUTTO, JOURNOU, SPOONER KENYON, DECROIX, GRANDRY, HAMON, SORIANO,
Mmes BILLARD, DE NADAI, HERNANDEZ

Absente excusée : Madame GARENQ donne procuration à Mme BILLARD

Secrétaire de séance : Mr DECROIX

OBJET : Bilan de la Concertation et Arrêt du Projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Les raisons et objectifs/enjeux qui ont conduit la commune à engager par délibération du 10 septembre 2014, la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.
- L'évolution du contexte règlementaire notamment les lois Engagement National pour l'Environnement dite loi Grenelle II, Accès au logement et un Urbanisme Rénové dite ALUR,
- La mise en cohérence du document d'urbanisme de la commune avec le SCOT GAT, le PLH du Sicoval, le PDU, le PPRI, le PPRN,

Les objectifs et les enjeux fixés :

La mise en place d'un PLU à ODARS donnera à la commune l'opportunité de se mettre en cohérence avec la loi et de disposer d'un document d'orientation décrivant les axes majeurs de son développement pour les années à venir.

Monsieur le Maire souligne l'importance de la démarche de préparation du PLU. La commune fixera ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable :

- Protéger l'environnement naturel et le paysage,
- Maîtriser l'évolution urbaine de la commune dans le temps et dans l'espace,
- Initier une architecture de qualité,
- Se rassembler autour du village



Monsieur Le Maire précise enfin l'état d'avancement de la procédure en expliquant que le projet PLU est maintenant prêt à être arrêté par le Conseil Municipal, celui-ci devant également tirer le bilan de la concertation avec le public.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du 10 septembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols, de la commune,
Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui s'est tenu en séance le 28 septembre 2016,
Vu la demande de subvention du 10 mars 2017, dite DGD pour l'élaboration du PLU,
Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire,
Vu le projet de PLU, dans l'ensemble de ses composantes annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Dresse le bilan de la concertation

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Mise à disposition d'un registre en Mairie

Un registre de consignation des remarques du public a été tenu en Mairie dès le 10 septembre 2014.

Les rendez-vous individuels avec les élus

Depuis le lancement de la procédure d'élaboration du PLU, plusieurs administrés ont souhaité être reçus afin d'évoquer cette procédure ainsi que les conséquences d'une telle élaboration sur leurs propriétés respectives et/ou sur leurs conditions de vie au sein de la commune. Le Maire et les élus ont répondu positivement à ces demandes et ont reçu les administrés afin de répondre à toutes leurs interrogations.

Les réunions publiques et réunions de travail

La Mairie a organisé 2 réunions publiques le 20 juin 2017 et le 26 juin 2018 au sujet du PLU.
La commission urbanisme s'est réunie 2 fois lors de séances de travail avec les services supra-communaux.

Les informations consultables par le public

Le journal local « Le Bulletin d'Information Odarsois » (= BIO) a fait mention des avancées majeures du PLU tout au long de sa période d'élaboration ;

Un article est paru dans la presse « La Dépêche du Midi » le 24 septembre 2014.

Le site internet municipal dispose d'une rubrique actualisée, spécialement dédiée au projet d'élaboration de PLU . Cette rubrique permet au public de consulter les documents présentés lors des réunions publiques ainsi que les documents constituant le PLU.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis, à l'ensemble des personnes et services associés à la procédure, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande, ainsi qu'à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;

Vu le projet de révision du POS pour le transformer en PLU, et notamment le rapport de présentation, le PADD, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement écrit et graphique et les annexes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- De dresser et tirer le bilan de la concertation (ci-joint annexé)

- Confirme que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 10 septembre 2014
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Décide que conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L424-1 du même code, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente c'est-à-dire le Maire ou son représentant décide d'appliquer le sursis à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives aux étapes consécutives à l'arrêt du projet du POS en PLU.

Précise que le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis conformément aux dispositions de l'article L153-16 du code de l'urbanisme, aux services de l'Etat et aux Personnes Publiques Associées à son élaboration mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme ainsi qu'aux communes limitrophes, EPCI, associations et à la CDPENAF dans l'hypothèse où ils auraient demandés à être consultés, en vertu des articles L 132-12 et L. 153-17 du code de l'urbanisme,

Précise que la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de la Haute-Garonne,

Précise que conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois à la mairie.

Précise que, conformément à l'article R153-22 du code de l'urbanisme, le projet de PLU tel qu'arrêté par la présente délibération est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Décide de poursuivre la procédure,

Ainsi fait et délibéré à la majorité à ODARS, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
A Odars, le 27 juin 2018
Le Maire,



PRÉAMBULE

Définition de la concertation :

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme impose une concertation avec les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées dont les représentants de la profession agricole durant les phases d'élaboration du Plan local d'urbanisme.

Elle permet ainsi à chacun de prendre connaissance du projet et de s'exprimer pendant toute la durée des études.

La concertation se clôture lorsque le Conseil municipal décide d'arrêter le projet de PLU.

Extrait réglementaire : Article L.103-2 du Code de l'urbanisme

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

- 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme.
- 2° La création d'une zone d'aménagement concerté.
- 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.
- 4° Les projets de renouvellement urbain.

I - OBJET DE LA CONCERTATION

La commune d'Odars a mené la concertation pendant toute la durée des études jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, conformément aux modalités qu'elle avait défini dans sa délibération du 10 septembre 2014 et qui étaient, pour rappel, les suivantes :

- *Mise à disposition du public, en mairie d'un registre de recueil des observations et mise à disposition des documents au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,*
- *Exposition de panneaux en mairie,*
- *Organisation d'une réunion publique,*
- *Information par publication dans le bulletin municipal,*
- *Information par voie de presse ou d'affichage.*

D'autre part, Monsieur le Maire d'Odars a reçu les habitants qui ont sollicité un rendez-vous lors de ses permanences en Mairie.

Pendant toute la période d'élaboration du document de PLU, la commission urbanisme a examiné, lors de plusieurs réunions, les demandes formulées. Ces demandes étaient prises en compte lorsqu'elles étaient en cohérence avec les objectifs du PADD et l'intérêt collectif.

Les membres du conseil municipal ont débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lors de sa séance du **28 septembre 2016**.

II - DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Comme prévu dans la délibération citée précédemment, une concertation a été menée tout au long de la procédure d'élaboration du PLU, afin d'associer toutes les personnes intéressées par le projet.

A/ Les mesures de publicité

L'avis de lancement de l'élaboration du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2014 a eu lieu par une insertion dans la presse à la rubrique des annonces légales de La Dépêche le 24 septembre 2014.

La commune a régulièrement :

- invité les habitants à venir consulter les documents en projet en mairie par courrier.
- invité et informé les habitants de l'avancement de sa démarche sur ces bulletins municipaux.
- informé les habitants à venir s'informer sur le PLU lors d'une réunion à la salle polyvalente le 20 juin 2017.

Au fur et à mesure de son élaboration, les documents du PLU ont régulièrement alimenté le dossier de concertation du public : diagnostic, règlement graphique, zonage, règlement, OAP, ...etc.

B/ Réunions publiques et réunions de travail

Deux réunions publiques ont été organisées le 20 juin 2017 et le 26 juin 2018.

La commission urbanisme s'est réunie régulièrement pour des séances de travail avec les services du SICOVAL en charge de l'élaboration du PLU, ainsi qu'avec les services associés de l'Etat.

III - DEMANDES FORMULEES

La concertation s'est déroulée dès la mise en révision du PLU. Au total, 26 observations ont été consignées sur le registre de concertation mis à disposition du public en mairie d'Odars:

- Demandes d'habitants, pour rendre constructibles des parcelles qui leur appartiennent et augmenter les possibilités à construire.
- Demandes pour permettre la diversification des activités agricoles vers des activités sportives et de loisirs, tout en veillant à préserver le cadre de vie et la qualité des paysages.
- Demandes pour que soit maîtrisé le développement du village afin de conserver une urbanisation bien regroupée autour du bourg sans trop chercher à l'étendre.

Monsieur le Maire a reçu lors de ses permanences en Mairie les habitants qui l'ont souhaité. Globalement les points abordés étaient :

- des demandes de constructibilité,
- des demandes relatives aux futurs projets de développement de la commune,
- les demandes d'informations diverses...

IV - REPONSES PROPOSEES

Les demandes individuelles ont été examinées afin d'être prises en compte dans le projet de PLU, notamment au regard de la législation en vigueur et dans l'intérêt collectif.

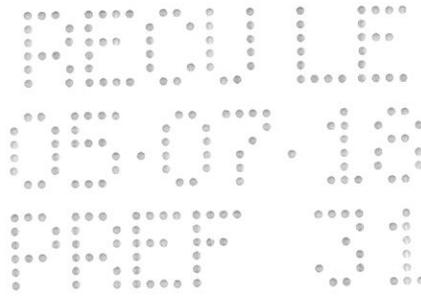
V - CONCLUSION

La procédure de concertation a été respectée puisque le projet de PLU a fait l'objet de :

- Mise à disposition des documents du projet de PLU aux différents stades de leur élaboration en mairie et ouverture d'un registre pour consigner les observations de la population, des associations locales et autres personnes concernées par l'établissement du PLU ;
- Information par voie de presse et flash info des grandes étapes d'élaboration du projet de PLU et mise à disposition des documents du PLU au cours de son avancement.
- Mise en place d'une réunion publique.

NB : Tous les documents relatifs à la concertation sont annexés au présent Bilan

Ce rapport de concertation a été présenté, débattu et approuvé à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Municipal du 27/06/2018.



LA DÉPÊCHE DU MIDI
24/09/2014

carnets

légales

LES PROFESSIONNELS DU FUNÉRAIRE

- CANVILLE**
Pompes Funèbres BARRUE (05 61 94 51 49)
7, 24h/24 - Organisation d'obsèques, monuments funéraires, démarches évitées aux familles, nt-Jory, Aucamville, Grenade, Comebarrieu - 05 61 09 28 92
- ZÉVILLE**
Pompes Funèbres toulousaines ROC ECLERC (05 61 93 11 77)
7, 24h/24 - Organisation d'obsèques, chambre funéraire, transport de corps - Toutes for-
mées - Monuments funéraires - Contrats obsèques - Articles funéraires - 05 61 73 22 22
- LMA**
Pompes Funèbres Saint-Jeannaises (05 61 31 06 41)
7, 24h/24 - Organisation d'obsèques, contrat obsèques, articles funéraires, chambre funé-
raire, transport de corps, démarches évitées aux familles - 21, rue des Célestes - 05 61 34 60 98
- IGNAC**
Pompes Funèbres LABEUR (05 61 31 90 01)
Monuments funéraires, chambre funéraire, gravures, plaques personnalisables, contrats obs-
èques, transport de corps avant et après mise en bière, articles funéraires, fleurs naturelles,
avenue du Parc, 31700 Biagnac - 24h/24 - 05 61 16 71 01
- LAMAR-LANTA-VALLESVILLES**
Pompes Funèbres SAINT-PIERRE, successeur de M. MANENC et M. MÉDALE
(06 31 200 11 71 / 717 - 24h/24 - Organisation d'obsèques, démarches évitées aux familles,
rats obsèques, tous transports, articles funéraires, entretien de monument, gravures, etc et
les funéraires au 2 bis, rue du Moulin à Lanta et 1 bis, cours Alsace-Lorraine à Caraman -
1 83 10 66
- OMIERS**
Pompes Funèbres ROC ECLERC (05 61 96 31 17)
24h/24 - Organisation d'obsèques, chambre funéraire, transport de corps - Toutes for-
mées - Monuments funéraires - Contrats obsèques - Articles funéraires - 05 61 78 38 54
- HEBARRIEU**
Pompes Funèbres LABEUR (05 61 36 31 29)
Chambre funéraire, monuments funéraires, gravures, plaques personnalisables, contrats obs-
èques, transp. de corps avant et après mise en bière, articles funéraires, fleurs naturelles - 30,
de Mondonville, 31700 Comebarrieu - 24h/24 - 05 61 85 27 30
- ITON**
Pompes Funèbres Villemuriennes (05 61 13 62 21 6 01)
24h/24 - Chambre funéraire, organisation complète des obsèques, articles funéraires, tous
types de cimetières, contrats obsèques - 425, chemin Capdeville - 05 61 82 91 90 - 06 81 69 25 54
- TREJEU**
Pompes Funèbres BARRUE (05 61 94 51 49)

INFORMATIONS

Le don du corps:

Le don du corps n'est pas à confondre avec le don d'organes car il s'agit de léguer à la science son corps en totalité. Le corps servira alors à l'enseignement de l'anatomie aux futurs médecins et chirurgiens ou à des recherches médicales dans différents domaines.

Pour léguer votre corps:

Vous seul pouvez en prendre la décision, de votre vivant. C'est la démarche volontaire et personnelle. Vous pouvez exécuter cette démarche auprès de la Faculté de médecine de votre région qui vous délivrera une carte de donateur. Le corps ne sera, en aucun cas, rendu à la famille. Il sera crématisé et les cendres seront dispersées de façon anonyme au Jardin du souvenir.

Démarche payante:

Afin de léguer son corps, une participation aux frais de fonctionnement du service est demandée à la constitution du dossier. Celle-ci varie selon les Fa-

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : PFR TOULOUSE
Forme : Société par actions simplifiée
Siège social : 2 bis, rue Marcel Doret 31700 BIAGNAC
Objet : Entreprise de bâtiment tous corps d'état
Durée : 50 ans
Capital : 2000€
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Président : Monsieur Gino-Christophe RAZARIARISON, né le 17 novembre 1977 à Diégo-Suarez (Madagascar) de nationalité française, demeurant 4, allée des Rainettes 78320 MÉSNIL SAINT DENIS
Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Fonds de commerce

RECTIFICATIF

A l'avis de cession de fonds de commerce par Monsieur ALAIN RIGO et Madame Ana Maria FIERRO SUAREZ à la société dénommée CHEZ CAPELINO par le 31 juillet 2014
Il convenait de lire : Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Marion MATHIEU-CONCALVES DE JESUS, notaire où domicilie est élu 22, allée d'Eligny, 31110 BAGNÈRES-DE-LUCHON, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Form et présentation réglementaire, ordres ministériels NCF / MCFE1327120A. Prix : 1,20€ HT le millimètre par colonne, de 11h à 11h. Reproduction certifiée conforme.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS

COMMUNE D'ODARS

AVIS AU PUBLIC

Prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 10 septembre 2014, le conseil municipal de ODARS a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

Cette délibération est consultable en mairie, du mardi au vendredi, de 14 heures à 18 heures, et le samedi, de 9 heures à 12 heures.

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2014, la société ESSO SAF est assujettie à des prescriptions complémentaires relatives à la réalisation d'une tierce expertise pour les installations qu'elle exploite 28, avenue de Fondeyre à TOULOUSE, dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de TOULOUSE (direction sécurité civile et risques majeurs). Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

PRÉFET DE LA HAUTE GARONNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

RENFORCEMENT DE LA DESSERTE GAZIÈRE D'AUTERIVE

Avis d'ouverture d'enquête environnementale préalable :
- à la déclaration d'utilité publique, en vue de l'institution de servitudes, des travaux nécessaires au renforcement de la desserte gazière d'Auterive ;
- à l'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel.

Description de l'opération soumise à enquête :

L'opération a pour objectif de renforcer le réseau de transport de gaz naturel existant afin de disposer d'une infrastructure adaptée, à court terme, à l'augmentation des consommations que connaît le secteur d'Auterive et, à plus long terme, aux évolutions structurelles des besoins en énergie des communes de Cintegabelle, Saverdun et Mazères sites au sud d'Auterive.

Les travaux projetés sur le territoire des communes de Mirémont, Lagrace-Dieu, Puydaniel et Auterive comprennent principalement :

- l'implantation d'une canalisation de transport de gaz naturel DN 150, d'une longueur approximative de 5,9 km, entre le poste de gaz à reconstruire de Puydaniel et le futur poste de Mirémont.

Mairie de la Haute Garonne
MAIRIE D'ODARS



31-451

BOULE
DES
PROF

ODARS, le 13 JUIN 2017

ODARS INFOS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame, Monsieur,

Une réunion d'information sur le futur PLU de la commune aura lieu le :

- MARDI 20 JUIN 2017 à 20 heures à la salle polyvalente.

Tous les documents seront consultables en ligne à partir du 21 juin 2017 sur www.odars.fr, site internet officiel de la mairie.

Patrice ARSEGUEL, maire



Mairie de la Haute Garonne
MAIRIE D'ODARS



31-451

ODARS, le 13 JUIN 2017

ODARS INFOS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame, Monsieur,

Une réunion d'information sur le futur PLU de la commune aura lieu le :

- MARDI 20 JUIN 2017 à 20 heures à la salle polyvalente.

Tous les documents seront consultables en ligne à partir du 21 juin 2017 sur www.odars.fr, site internet officiel de la mairie.

Patrice ARSEGUEL, maire





Aménagement du temps scolaire

Nous mettons en place le Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour les enfants de l'école d'Odars conformément aux directives de l'Education Nationale.

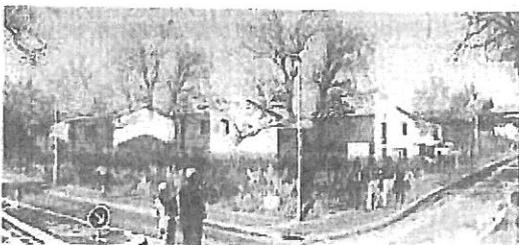
Nous sollicitons l'aide des associations et la participation de bénévoles.

Si vous désirez vous associer à ce projet, donner un peu de votre temps, partager vos passions et vos centres d'intérêts (musique, sport, jardinage, pétanque, aide aux devoirs, contes...) avec les enfants du village, nous vous invitons à vous manifester auprès du secrétariat de la Mairie.

Commission travaux

Lotissement HLM

Vous avez certainement remarqué le début des travaux du lotissement HLM au chemin de Tournon qui comptera 15 logements sociaux, ils seront terminés en juin 2016.



Eglise

Suite à l'apparition d'importantes fissures à l'intérieur et à l'extérieur de l'Eglise et sur les conseils de notre Architecte, le maire a pris un arrêté conservatoire pour la fermeture de l'église. Suite à la visite de l'expert en charge de ce dossier certains désordres sont dus à la sécheresse, le coût de ces travaux sera assumé par l'assurance.

Nous œuvrons pour une réouverture dans les meilleurs délais.

Cimetière

Les travaux pour la mise en sécurité et la réhabilitation des allées du cimetière seront terminés avant la fin de l'année.

Commission urbanisme ✕

L'élaboration du PLU a démarré avec la délibération prise par le conseil municipal à la date du 10/09/2014. Comme déjà indiqué dans le précédent journal, cette élaboration se base sur deux phases de durée différente. La première est une phase technique de réalisation du dossier, qui dure environ 22 mois. La seconde est une phase administrative de consultation du dossier par les services compétents et la population. Elle dure environ 7 mois.

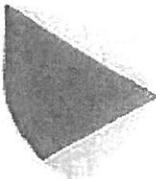
Nous sommes actuellement dans la première phase de réalisation du dossier, qui est en fait une phase d'étude pour faire le diagnostic territorial. Son objectif est d'élaborer le projet d'Aménagement et de Développement Durable, (P.A.D.D), qui définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble de la commune. Les services du SICOVAL nous aident à synthétiser les orientations générales définies par les documents supra-communaux comme le SCOT, le PLH, la charte d'aménagement, l'Agenda 21.

Commission communication

Les vœux de la municipalité

Malgré une actualité très compliquée nous avons été très heureux de vous recevoir pour ces premiers vœux !



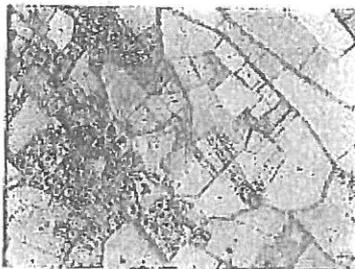


Flash Info Odarsois

Sommaire :

- Le PLU
- Collecte encombrants
- Nouveaux résidents
- Recensement des jeunes
- Appartement municipal
- Eglise
- Tour de France

URBANISME: LE PLU



Depuis la Loi de décentralisation de 1983, ce sont les communes qui disposent de toutes les compétences dans le domaine de l'urbanisme. C'est ainsi que la commune d'Odars s'est dotée dès 1992, d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui édicte les règles locales de construction.

Avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) promulguée le 13 décembre 2000, le POS a changé de dénomination et est devenu le PLU (Plan Local d'Urbanisme), un nouvel instrument de planification urbaine du territoire communal traduisant la volonté de promouvoir un aménagement dans une logique de projet pour les 10/15 années à venir, intégrant les multiples thématiques de l'urbanisme, de l'habitat aux déplacements, en passant par l'économie et l'environnement.

Ce document reste cependant la référence pour instruire et délivrer les autorisations d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables,...

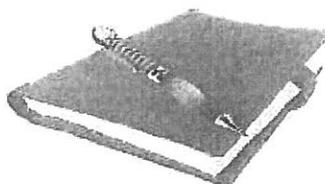
Après 15 ans d'application, le POS d'Odars doit, au regard des lois, s'il veut perdurer, être transformé et approuvé d'ici le 23 mars 2017. C'est pourquoi, par délibération du 10 septembre 2014, la commune d'Odars a décidé la révision totale de son POS et sa transformation en PLU.

Ce nouveau document de planification urbaine devra indiquer clairement les règles générales d'utilisation du sol (règles qui s'imposent à tous, constituant ainsi un facteur de sécurité

juridique pour la commune comme pour l'utilisateur et aura pour objectif de déterminer les conditions permettant de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles, dans une perspective de développement durable, tout en tenant compte des nouvelles préoccupations des habitants.

Par ailleurs, le PLU devra être élaboré en compatibilité avec les documents supra-communaux tels que le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SCOT GAT), le Programme Local de l'Habitat ou Sicoval (PLH), le Schéma directeur d'assainissement, le Plan de Déplacement Urbain (PDU, ...)

La procédure d'élaboration du PLU devrait durer environ 2 ans. Votre avis nous intéresse pour penser l'avenir de notre commune.



Dans ce cadre, nous invitons les habitants d'Odars à venir consulter les

documents relatifs à l'élaboration de ce projet et faire part de leurs remarques, propositions de développement du territoire, en mairie aux heures d'ouvertures habituelles, où un registre est à leur disposition.



Avant



Après



BUSAGE DES FOSSES

Un afflux important des eaux pluviales descendant du village a détérioré les fossés et les accotements du chemin des Habitants. Le busage d'une partie du chemin et l'enrochement de la zone s'imposaient, afin de réduire la vitesse du débit et sécuriser la route.

Une partie du fossé chemin de Sion a également fait l'objet d'une rénovation.

Ces travaux ont été effectués par le SICOVAL.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Les travaux d'enfouissement du réseau haute tension ont débuté mi-novembre et se termineront début 2016.

Sont concernés par ces travaux:

Chemin des Habitants, Chemin de Serre,

Chemin Saint Papoul, Chemin de Bergues,

Rue de la Tuilerie, Chemin de Reynerie.

TRAVAUX ECOLE

Pendant les périodes de vacances scolaires nos agents municipaux s'activent à repeindre l'intérieur de l'école (classe, couloir, toilettes, etc...), remettre en état les porte-manteaux, étagères, espaces verts, le chalet, etc...

AUTRES

Pour la sécurité de tous, des panneaux rappelant la limitation à 50 km/h sur la RD2 seront mis en place prochainement par nos agents municipaux.

Commission urbanisme

AUTORISATION D'URBANISME

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façades, pose de fenêtre de toit)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage)
- Vous édifiez une clôture

Tous ces travaux sont soumis à déclaration préalable (CERFA n° 13703*04).

Si des travaux de ce type ont été réalisés chez vous, nous vous demandons de bien vouloir régulariser votre situation en déposant à la mairie le dossier de déclaration préalable.

Analyse du diagnostic territorial

Le plan local d'urbanisme doit être élaboré pour la commune d'Odars avant le 27 mars 2017 afin de remplacer le POS actuellement en application. On peut le considérer comme un outil, qui va être utilisé pour faire un état des lieux complet de la commune en matière d'habitations, de circulation et de stationnement, d'environnement, et de besoins en terme de structures communales ou de développement économique. Une première étape d'inventaire, de collecte de données et leur analyse a donc été nécessaire. Cette étape a démarré en début d'année et vient de s'achever avec la remise par le SICOVAL d'un premier élément constitutif du PLU : **Le diagnostic territorial.**

Ce document est extrêmement intéressant. Il vise à établir ce qu'il faut savoir pour agir sur notre territoire et à rassembler les informations nécessaires à cette fin. Le document contient les spécificités de notre commune, mais aussi les contraintes et les atouts géographiques, les spécificités historiques et culturelles, les données et les tendances démographiques. Il décrit également l'environnement de la commune en termes de topographie, climatologie, réseau hydrographique. L'analyse réalisée dans le document de présentation du diagnostic a permis d'identifier et de commenter les enjeux agricoles, environnementaux, et sociétaux. Nous reproduisons ci-dessous les enjeux du diagnostic :

- Maintenir la croissance démographique,
- Adapter les besoins en logements à la demande de la population et au contexte

Actions communales

local,

- Favoriser l'accueil des jeunes ménages,
- Proposer une offre de logements plus diversifiée.
- Réduire la consommation foncière.

Ce diagnostic est à la disposition des habitants, et consultable en mairie.

Ce diagnostic établi, la seconde étape d'élaboration du PLU va alors commencer : l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Ce document définira les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour la commune.

Commission communication

FETE D'ODARS

Organisée par la municipalité (commission festivités) la fête d'Odars aura rencontré une nouvelle fois un franc succès.

Ces 3 jours de fête ont débuté par une soirée musicale organisée par les jeunes de JOE.

Le lendemain, la banda "La Clau" est venue distraire le village avec le même enthousiasme que l'année précédente, la soirée se poursuivait sur le thème espagnol avec sa paëlla et sa démonstration de Sevillana.

Le troisième jour, la messe, suivie d'un concert rock chrétien joué par le groupe « HOSANNA », a attiré un public nombreux, venu également déguster le traditionnel Mac d'Odars proposé par la société de chasse.

Manèges, jeux, concours ont animé ces journées avec la participation du disco-mobile ATX Sonorisation



LE 11 NOVEMBRE 2015

Mercredi 11 novembre, la journée marquée dignement dans notre v

À 11h30, le drapeau en tête, les l son conseil municipal, suivis des nombreux cette année se sont ren aux morts.

Après avoir déposé une gerbe, le message du secrétaire d'Etat aupr la Défense, suivi d'une minute de s mémoire des combattants morts pi

En ce jour particulier de compr victoire de la paix la municipalité il républicaine de notre République. « Fraternité ». Dans notre village apposés ces trois mots clés de Française.

La cérémonie se terminait par u offert par la mairie.



Commission finances

Suivi du budget pour la période du 01/30/09/2015.

Au 30/09/2015, l'état des comptes dan de fonctionnement reste conforme aux budgétaires. Le réalisé est de 67 % en et 77% en recettes. Toutefois, nous dev vigilants sur certains postes de notamment en électricité, eau, cha combustibles.

En Investissement, comme prévu dans prévisionnel, nous avons fait l'acquisi nouveau tracteur. Les travaux du cimel terminés.

juillet 2016

REVUE des Actions communales



LE SIVURS

Depuis quelques mois, le SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire) est en discussion avec les services de la préfecture pour conserver ses statuts.

Le préfet a, en application des dispositions de l'article 40 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), fait part de son intention de dissoudre le syndicat.

Les 26 maires concernés se mobilisent pour éviter cette dissolution.

Commission travaux

ÉGLISE

Suite aux fissures apparues à la sacristie, des expertises ainsi que des sondages de sol ont été effectués. Ces travaux ne sont pas pris en charge par les assurances.

Au vu des résultats des expertises, et suite à l'investigation d'une entreprise spécialisée dans le domaine, nous avons validé une solution en deux phases.

La première consiste à poser trois tirants sur le mur entre l'église et la sacristie afin d'éviter le décrochement entre les deux parties. La pose de joints de dilatation ainsi que la pose d'enduit seront également réalisées.

La seconde phase, si elle s'avère nécessaire, consisterait à faire une reprise en sous oeuvre en injectant du béton pour réaliser des micropieux supportant des longrines sous la sacristie afin de consolider les fondations et de stabiliser cette partie de bâtiment.

Ces travaux sont prévus durant le mois de juillet.

Le Conseil municipal a validé la première phase.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Les travaux d'enfouissement du réseau haute tension sont en partie terminés. Il reste le raccordement à effectuer sur les différents transformateurs.

Nous resterons vigilants pendant la période de rénovation des chemins communaux dégradés durant les travaux. Certains chemins ainsi que le parking du cimetière ont déjà été repris.

SECURITE

Deux panneaux rappelant la limitation de vitesse à 50 km/h sur la RD2 ont été installés par nos employés communaux aux entrées du village.

ECOLE

Compte tenu d'une augmentation du nombre d'élèves, une cinquième classe va voir le jour à la rentrée de septembre.

Pour permettre la mise en place de celle-ci rapidement et dans l'attente d'une réflexion sur la construction en dur d'une nouvelle classe, une alternative a été retenue par le conseil municipal qui consiste en la location de module préfabriqué.

L'installation des modules, derrière le chalet à droite, équipés de point d'eau, téléphone, internet, clim réversible est prévu durant les mois de juillet et d'août afin de permettre aux professeurs de s'installer dans les meilleures conditions.

Commission urbanisme

La procédure d'élaboration du PLU continue. La première phase d'étude (diagnostic du territoire) a été finalisée à l'automne 2015. La seconde phase est quasiment terminée et a abouti à la rédaction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Ces orientations sont conformes aux axes définis et approuvés par le conseil municipal du 10/09/2014. Le PADD est structuré autour de cinq grands axes :

- Maintenir une dynamique démographique raisonnable pour les années à venir en permettant l'installation de nouvelles populations et favorisant le logement pour tous
- Conforter le développement des équipements et des services à la population puis faciliter l'offre de proximité tout en soutenant le développement économique
- Améliorer les déplacements
- Développer des dynamiques et centralités sur le noyau villageois

Le Mot Du Maire

syriens), avec la collaboration des animatrices du CLAE (centre de loisirs associé à l'école) et bien sûr avec les ENFANTS de notre village. Une fresque sera réalisée d'ici la fin de l'année scolaire.

Les travaux sur la commune

- Le réseau haute tension mené par ERDF va se terminer.

- Les travaux d'enfouissement sur le chemin des Habitants sont terminés, le goudronnage des trottoirs sera réalisé ce printemps.

- Des travaux d'entretien de voirie et de goudronnage ont été exécutés sur le chemin de St Papoul (route qui mène à l'école) et qui se prolonge vers le quartier d'Empeyrroulié.

Des travaux de curage de fossé et de goudronnage ont été accomplis afin d'assainir le chemin de Sion.

Les travaux de stabilisation et renforcement de la sacristie ont été réalisés. Le coût de ces travaux s'élève à 5545,00 € TTC.

Nous avons obtenu 40% de subventions du Conseil Départemental pour l'aménagement intergénérationnel, ces travaux vont débiter au printemps par l'installation de deux espaces de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) devrait être terminé fin 2017.

Je veux ici rassurer les Odarsoises et les Odarsois en leur disant que notre village gardera son caractère et sa vitesse d'évolution. Il n'est nullement question d'urbaniser à outrance comme j'ai pu l'entendre ici ou là. Notre objectif est d'atteindre 1166 habitants à l'horizon 2030.

Au regard de nos volontés d'accueil de population et du Plan Local Habitat, nous devons produire 114 nouveaux logements sur la période 2017- 2030 (4 à 5 par an).

Nous venons de produire plus d'une cinquantaine de logements en 5 ans de 2012 à 2017.

(Si vous avez bien suivi en 1995 Odars comptait 550 habitants) Nous avons donc progressé de 284 habitants en 21 ans, soit une moyenne de 13,5 habitants par an.

Dans 23 ans en 2030 nous aurons progressé de 332 habitants soit une moyenne de 14,4 h par an.

Des choix seront effectués, ils le seront toujours dans l'esprit de servir l'intérêt général de notre village, je vous assure que j'y veillerai particulièrement.

Budget et finances économies

Depuis 3 ans, nous subissons une perte des dotations de l'état (DGF) ainsi qu'une baisse des

dotations communautaires (SICOVAL).

Pour la dotation de l'Etat la perte cumulée s'élève à plus de 45 000 euros. Les dotations de solidarité que nous versait le SICOVAL sont également à la baisse de 6 044 €. La refacturation des services par le Sicoval (permis de construire par exemple) nous impacte de 5852 €. Le coût de l'élaboration du PLU s'élève à 22 986 €.

Pour pallier à cela nous avons mis en place une politique visant à faire des économies sur le budget de fonctionnement sur les charges à caractère général (eau électricité téléphone...) et sur les charges financières. La renégociation des prêts va ainsi nous permettre d'économiser 21 552 euros.

Je souhaitais ici remercier toute l'équipe municipale pour le sérieux du travail effectué et qui demande de nombreuses réunions en soirée.

Je joins à ces remerciements leurs proches qui acceptent ces absences nécessaires pour le bien de notre collectivité.

J'adresse également mes remerciements à tout le personnel municipal pour son dévouement qui œuvre et agit avec efficacité, sans oublier l'équipe enseignante.

Vous le savez cette année 2017 sera une année Electorale et nous aurons 4 rendez-vous, les élections présidentielle

les dimanches 23 avril et 7 mai 2017,

et les élections législatives

les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Les 741 citoyens d'Odars inscrits sur les listes électorales, pourront faire leur devoir en participant à ces élections.

Avec tous les élus du Conseil Municipal qui s'associent à moi, je vous souhaite une excellente année 2017, avec encore tous mes vœux de paix, d'amour, de santé, de bonheur, de sagesse et de réussite dans vos projets personnels, familiaux, associatifs et professionnels.

Je terminerai mes vœux par une citation optimiste d'un humaniste de conviction.

« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

Vive Odars, Vive les Odarsois, vive la république

Les comptes rendus des conseils municipaux



EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

TRAVAUX ÉLIGIBLES AU PROGRAMME DES AMENDES DE POLICE

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention pour travaux éligibles au programme annuel des amendes de police, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire l'opération « mise en sécurité du carrefour RD54A/chemin Saint Papoul » pour un montant de travaux fixé à 42 486.98 € H.T.

Le maire précise que le but de cette démarche est d'aboutir à un octroi de subvention, sachant que, compte tenu du coût élevé, une révision du projet sera nécessaire. Accord unanime du conseil.

ADMISSION EN NON VALEUR

Suite à la demande de notre Trésorière, Madame VIEU, le maire précise qu'il y a lieu de délibérer sur une admission en non-valeur pour une somme de 7.20 € non recouvrée. Cette somme correspond à un impayé de cantine garderie inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal délibère et accepte d'inscrire en non-valeur la somme de 7.20 €. Pour régularisation, cette somme sera mandatée au compte 6541 du budget 2016.

INFORMATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec le Président du Conseil Départemental et détaille les objectifs principaux que se fixe cet organisme, à savoir :

Action sur la république, la laïcité sur le territoire, volonté très forte pour éviter la radicalisation (mixité sociale dans les collèges...), réorganisation de l'action sociale et des Maisons de Solidarités.

Réalisation de travaux divers, construction d'un collège à Escalquens, passage à niveau à Escalquens, giratoire de Montgiscard, etc..

En ce qui concerne les Contrats de Territoire : 320 dossiers sont complets dont le nôtre. Ainsi notre projet intergénérationnel sera financé à hauteur de 40 %. La commission permanente de novembre entérinera cette décision.

PROPOSITION DE RENCONTRE AVEC LE DÉPUTÉ ET SA SUPPLÉANTE

Par courrier du 16 septembre, Mr le député Kader Arif et sa suppléante, Mme Emilienne POUMIROL proposent de rencontrer le conseil municipal afin d'échanger sur la commune, ses atouts, ses difficultés, ses projets. Après avoir eu l'accord du conseil, le maire précise que cette rencontre pourrait se faire en amont d'un conseil municipal. Des dates vont être proposées à

Monsieur le Député pour que ce rendez-vous ait lieu, comme souhaité, avant la fin de l'année.

PLU : DISCUSSION SUR LE PADD

Point effectué par Mme Berthelot sur le PADD. Le projet d'aménagement et de développement durable (2ème phase du PLU) est élaboré à partir du diagnostic (1ère phase du PLU) et de l'état initial de l'environnement. Il exprime le projet sur lequel la commune souhaite s'engager pour les années à venir. C'est un document évolutif qui est mis à disposition du public, des remarques ou suggestions peuvent être écrites sur le cahier prévu à cet effet au secrétariat de mairie.

Ses grandes orientations sont basées sur 5 axes :

- Maintenir une dynamique démographique raisonnable en permettant l'installation de nouveaux habitants et en favorisant le logement pour tous,
- Conforter le développement des équipements et des services à la population et faciliter l'offre de proximité,
- Améliorer et sécuriser les déplacements,
- Développer des dynamiques et centralités sur le noyau village
- Préserver et valoriser le cadre de vie identitaire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé, une discussion s'engage au sein de l'équipe municipale.

Une réunion de la commission urbanisme est prévue le 17 octobre pour travailler sur le règlement graphique et écrit.

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Considérant les conventions de servitudes (une ligne et un poste) signées avec ERDF le 10 JUIN 2014 portant sur diverses parcelles situées sur le territoire de la commune d'ODARS et cadastrées :-

- A190 (poste + ligne) Lot.Bel Horizon- B 237
- B 367 Le Moulin- B 414 (ligne) Le Moulin
Considérant qu'il est nécessaire de réitérer ces conventions suite au changement de nom de la société (ERDF est devenu ENEDIS),

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ces conventions. L'autorisation lui est donnée à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES NOTARIÉS POUR LA REGULARISATION DES CHEMINS

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers de chemins ruraux en attente de régularisation (chemin de Bergues, chemin d'Aussargues). Afin de pouvoir signer les actes notariés avec les différents propriétaires concernés par ces échanges,

Novembre 2017

Actions communales



Laïcité

Le vendredi 30 juin 2017, les jeunes écoliers ont eu le grand plaisir et l'honneur de nous dévoiler la magnifique fresque sur la laïcité. Ils ont réalisé cette œuvre sublime avec l'aide de Hussein et Hassan Kourdi, et Brigitte Delamotte, animatrice sur

le temps périscolaire. Ce tableau a pris place à l'entrée de l'école.

Commission travaux

Intempéries du mois de juin : Suite aux fortes pluies un glissement important du talus s'est produit chemin Saint Papoul. Après vérification avec le SICOVAL un enrochement a été rapidement effectué afin de sécuriser la chaussée et le talus.



De même, le fossé du chemin des Habitants n'a pas été épargné par les pluies torrentielles. En effet plusieurs éboulements se sont produits mettant en danger la chaussée, des enrochements importants ont été nécessaires pour renforcer la chaussée et rendre le chemin des Habitants à la circulation. Le lotissement de Pibrac lui aussi a vu son lot de problème :

Une habitation a subi des dégâts suite à une coulée de boue et a vu son sous-sol inondé par 50cm d'eau. après analyse il est apparu que les buses du réseau pluvial donnant dans le fossé étaient obstruées par du sable et du gravier provenant de certaines entrées de maisons riveraines. Le sicoval a effectué un nettoyage des buses du réseau pluvial pendant plusieurs heures.



Nous avons également procédé au curage du fossé, ces travaux ont pu être effectués en louant une mini-pelle que nos employés de mairie ont su manier sans difficulté ce qui nous a permis de faire des économies car ces intempéries ont eu un impact financier important pour notre commune. Nous vous rappelons que les riverains créant des nuisances sur le domaine public par l'écoulement de leurs eaux et des matériaux qu'elles peuvent entraîner seront mis en demeure (Articles 640 et 641 du code civil)

Chantier citoyen du 7 Octobre 2017



Bernard, Tanguy, Michel, Yann, Albert, Lucas et Olivier deux jeunes itinérants sur le tour de France des Compagnons ainsi que Gayé un jeune Malien arrivé en France depuis avril 2017, étaient présents au pied du mur de notre patrimoine communal pour terminer le chantier citoyen. L'objectif de ce chantier était d'ôter les enduits des murs extérieurs afin de permettre à l'humidité de s'évacuer et d'assainir les murs constitués de briques foraines. Les croissants apportés par Marie-Ange pour le casse croûte furent très appréciés. Une pensée particulière à Jean-Pierre Deshayes qui n'a pas pu être des nôtres. Merci à vous tous pour votre participation performante.

Suite au prochain numéro...
Votre Maire.



Commission urbanisme

PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 20 juin 2017, lors de La Réunion d'information relative à l'avancement du PLU vous étiez plus de 60.

Nous vous avons réunis ce 20 juin pour vous présenter les avancées de nos réflexions sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme que nous sommes en train de mettre en place en remplacement du Plan d'Occupation des Sols qui est devenu caduc depuis le 23 mars dernier dans le cadre de la nouvelle loi ALUR.

En effet, il est important pour Odars d'avoir un nouveau document de planification pour maîtriser ce qui peut se construire et comment cela peut se faire, mais ce n'est pas que cela, parce que la réalisation de ce PLU est aussi un moment où nous nous allons pouvoir nous pencher sur le devenir de notre territoire d'Odars et son évolution pour les 10 prochaines





Actions communales

années, en abordant des sujets à la fois relatifs à la population et à l'habitat, mais aussi des problèmes d'environnement et de cadre de vie.

Pour cela, nous sommes accompagnés par le SICOVAL et le CAUE (conseil en architecture et Urbanisme du département de la Haute Garonne) qui nous conseillent et nous aident dans nos réflexions et dans l'élaboration de ce document.



Mme Bachelet du SICOVAL a présenté le travail en cours.

- Rappel de la procédure
- Description des

documents supra-communaux

- Exposition du diagnostic territorial
- Explication des enjeux
- Présentation du PADD
- Projection et explication du pré-zonage.

Nous avons répondu à vos questions. Merci pour votre participation.

Commission communication

En fin d'année scolaire 2017, le vendredi 30 juin, nous avons inauguré une fresque "laïcité" de l'école d'Odars.



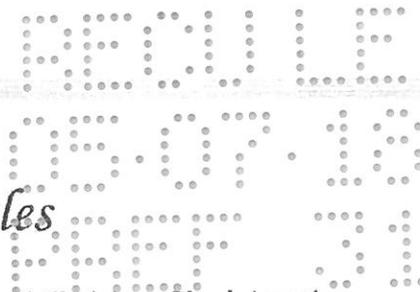
C'est en présence de **Georges Méric** (Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne), des parents d'élèves que nous avons pu apprécier cette oeuvre réalisée par les enfants de l'école avec la participation de Brigitte Delamotte (Animatrice à l'école) et 2 artistes syriens Hussein et Hassan Kourdi.

Le 30 Juin 2017, Albert Bautista, responsable du service technique d'Odars, s'est vu remettre la médaille du travail des mains du Maire, Patrice Arséguel.



Pour marquer cet évènement, en remerciement de son dévouement pour notre village, une soirée lui a été spécialement consacrée. Ce fût un moment chargé

d'émotion et chaque invité a particulièrement apprécié cette convivialité.

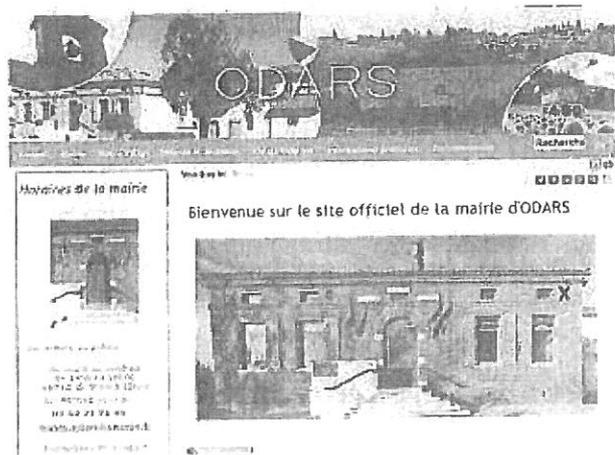


Site Internet

Le premier jour de l'été a vu le site internet officiel de la mairie d'Odars apparaître.

www.odars.fr

Merci à l'ATD (Aide Technique Départementale) pour son aide ainsi qu'au stagiaire Clément PORTE qui nous ont aidé pendant ces derniers mois à la construction de ce site. Nous sommes à votre écoute pour d'éventuelles améliorations.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2017

- 01-17 - SICOVAL : MUTUALISATION DES SERVICES

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes-membres.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le schéma de mutualisation devra être transmis pour avis aux Conseils Municipaux des communes-membres qui disposaient d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce projet et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Ce projet de schéma de mutualisation a été présenté en Conférence des Maires le 29 juin 2016 et transmis aux maires de communes-membres, afin que les Conseils Municipaux soient appelés à délibérer pour avis, conformément à la loi.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires en séance du Conseil suivant.

Pour préparer le schéma de mutualisation, la méthodologie retenue a été la suivante :

- Une approche globale et transversale de la mutualisation : le périmètre d'étude portait sur les 36 communes,
- Une construction du schéma en mode projet avec l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic, la définition des besoins des communes et l'identification des pistes de mutualisation,
- Un pilotage participatif avec la constitution de deux instances : COPIL et COTECH

Le projet de schéma proposé par le SICOVAL est le fruit du travail participatif et collaboratif engagé auprès des

- 23 - 16 - ADMISSION EN NON VALEUR

Suite à la demande de notre Trésorière, Madame VIEU, le maire précise qu'il y a lieu de délibérer sur une admission en non-valeur pour une somme de 7.20 € non recouvrée. Cette somme correspond à un impayé de cantine garderie inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal délibère et accepte d'inscrire en non-valeur la somme de 7.20 €. Pour régularisation, cette somme sera mandatée au compte 6541 du budget 2016.

- INFORMATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec le Président du Conseil Départemental et détaille les objectifs principaux que se fixe cet organisme, à savoir :

Action sur la république, la laïcité sur le territoire, volonté très forte pour éviter la radicalisation (mixité sociale dans les collèges...), réorganisation de l'action sociale et des Maisons de Solidarités.

Réalisation de travaux divers, construction d'un collège à Escalquens, passage à niveau à Escalquens, giratoire de Montgiscard, etc..

En ce qui concerne les Contrats de Territoire : 320 dossiers sont complets dont le nôtre. Ainsi notre projet intergénérationnel sera financé à hauteur de 40 %. La commission permanente de novembre entérinera cette décision.

- PROPOSITION DE RENCONTRE AVEC LE DEPUTE ET SA SUPPLEANTE

Par courrier du 16 septembre, Mr le député Kader Arif et sa suppléante, Mme Emilienne POUMIROL proposent de rencontrer le conseil municipal afin d'échanger sur la commune, ses atouts, ses difficultés, ses projets.

Après avoir eu l'accord du conseil, le maire précise que cette rencontre pourrait se faire en amont d'un conseil municipal. Des dates vont être proposées à Monsieur le Député pour que ce rendez-vous ait lieu, comme souhaité, avant la fin de l'année.

- 24 - 16 - PLU : DISCUSSION SUR LE PADD

Point effectué par Mme BERTHELOT sur le PADD.

Le projet d'aménagement et de développement durable (2ème phase du PLU) est élaboré à partir du diagnostic (1ère phase du PLU) et de l'état initial de l'environnement. Il exprime le projet sur lequel la commune souhaite s'engager pour les années à venir. C'est un document évolutif qui est mis à disposition du public, des remarques ou suggestions peuvent être écrites sur le cahier prévu à cet effet au secrétariat de mairie.

Ses grandes orientations sont basées sur 5 axes :

- Maintenir une dynamique démographique raisonnable en permettant l'installation de nouveaux habitants et en favorisant le logement pour tous,
- Conforter le développement des équipements et des services à la population et faciliter l'offre de proximité,
- Améliorer et sécuriser les déplacements,
- Développer des dynamiques et centralités sur le noyau village
- Préserver et valoriser le cadre de vie identitaire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé, une discussion s'engage au sein de l'équipe municipale.

Une réunion de la commission urbanisme est prévue le 17 octobre pour travailler sur le règlement graphique et écrit.

Fin de la séance.

Madame GARÈNE demande que son commentaire soit porté au compte rendu à savoir, "qu'elle aurait voulu que les habitants du village soient associés à l'élaboration du PADD"

Informations complémentaires au point 24-16 (discussion sur le PADD)

Monsieur le Maire précise que les habitants seront consultés lors de la réunion publique prévue à cet effet, conformément aux modalités d'élaboration du PLU décidées par vote du conseil municipal en date du 10 septembre 2014. Il ajoute que la procédure est conforme et qu'elle est suivie.